

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**Séance du 24 avril 2024**

Délibérations de : 1 à 6  
Présents : 14  
Pouvoirs : 3  
Votants : 17

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Brigitte LAQUAIS, Geneviève AMEN, Madame Flavie ROUANET, Viviane DUPUY, Nadezda BONNIEU, Catherine MOSKALYK, Angéline BLANC, Madame Jeanine CAYSSEL.

Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Stéphane AYMARD, Monsieur Daniel LACOMBE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Geneviève AMEN,  
Madame Tatiana COFFIE à Monsieur Pascal BUGIS,  
Monsieur Xavier BORIES à Madame Baya ALGAY.

Étaient excusés :

Madame Claudine HAUSER,  
Monsieur Christian NOCAUDIE,  
Monsieur Vincent COLOM.

Etaient absents :

Monsieur Serge SERIEYS,  
Madame Janine BARENS,  
Monsieur Bernard AUDOURENC,  
Représentant de l'UDAF.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général  
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction  
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation  
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité  
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise  
Monsieur Christophe ANTOINE (DDT), représentant Monsieur le Préfet  
Monsieur Sylvain LAGARRIGUE, Commissaire aux comptes SEMAPHORES

\*\*\*\*\*

## **2. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 ET AFFECTATIONS DU RESULTAT – PRESENTATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions de la comptabilité commerciale des Offices Publics de l'Habitat, Monsieur le Président présente pour approbation du Conseil d'Administration les comptes 2023 certifiés par le commissaire aux comptes.

Le Directeur Général présente les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et du rapport de gestion.

Le total du bilan s'élève à 64 855 941.70 euros et le résultat de l'exercice est excédentaire de 845 228.94 euros.

Le Président propose aux administrateurs d'entendre lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes, il est demandé au Conseil d'Administration d'une part d'approuver les comptes présentés composés du bilan, du compte de résultat, de l'annexe littéraire ainsi que les états réglementaires (Annexe V) et d'autre part d'affecter le résultat de la façon suivante :

- À hauteur de 137 506.01 euros au compte 106851 « Réserves sur cessions immobilières – Activités relevant du service d'intérêt économique général depuis 2021 » pour les ventes immobilières réalisées sur l'exercice 2023.
- À hauteur de 506 177.22 euros au compte 110118 « Report à nouveau - Activités relevant du service d'Intérêt Général depuis 2021- Hors activité OFS », destiné à alimenter le compte « excédents d'exploitations affectés à l'investissement – Activités relevant du service d'Intérêt Général depuis 2021 ».
- À hauteur de 16 407.96 euros au compte 11912 « Report à nouveau (solde débiteur) - Activités ne relevant pas du service d'Intérêt Général depuis 2021, afin d'apurer les déficits imputer sur ce compte.
- À hauteur de 185 137.75 euros au compte 11012 « Report à nouveau - Activités ne relevant pas du service d'Intérêt Général depuis 2021 », destiné à alimenter le compte « excédents d'exploitations affectés à l'investissement – Activités ne relevant du service d'Intérêt Général depuis 2021 ».

Il est demandé également de donner quitus au Directeur Général sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2023.

Le Président soumet ces dispositions au vote des membres du Conseil.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les comptes et adopte l'affectation du résultat suivant la façon présentée.

.....

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à CASTRES, le 24 avril 2024.  
Le Président,  
Pascal BUGIS

